

DEC-BAC en sciences infirmières (6605) - Lévis
Cheminement à temps complet 2 ans avec étés à temps partiel (6 trimestres)

**Les sigles de cours en caractères gras et entre parenthèses sont des cours préalables.

TRIMESTRE 1 AUTOMNE 15 CRÉDITS	TRIMESTRE 2 HIVER 14 CRÉDITS	TRIMESTRE 3 ÉTÉ 7 CRÉDITS	TRIMESTRE 4 AUTOMNE 15 CRÉDITS	TRIMESTRE 5 HIVER 15 CRÉDITS	TRIMESTRE 6 ÉTÉ 6 CRÉDITS
SSN102 21 - Méthodes de travail en sciences infirmières (1cr.)	SSN113 21 - Soins infirmiers en santé communautaire I (2cr.)	SSN116 21 - Éducation pour la santé (3cr.) (SSN11321)	SSN213 21 - Soins infirmiers en santé communautaire II (3cr.) (SSN11321)	Cours optionnel 1 (3cr.)	Cours optionnel 2 (3cr.)
SSN103 21 - Recherche en sciences infirmières et biostatistique I (3cr.)	SSN104 21 - Recherche en sciences infirmières et biostatistique II (3cr.) (SSN10321)**	SSN117 21 - Approches familiales en soins infirmiers (3cr.) (SSN11521)	3 cours (9 crédits) parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • SSN202 21 - Soins palliatifs et fin de vie (3cr.) • SSN203 21 - Soins inf. en santé mentale (3cr.) • SSN204 21 - Soins infirmiers auprès de la personne âgée (3cr.) • SSN205 23 - Pratiques exemplaires en soins de peau et de plaies (3cr.) ***Les 4 cours sont obligatoires au cheminement	1 cours (3 crédits) parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • SSN202 21 - Soins palliatifs et fin de vie (3cr.) • SSN203 21 - Soins inf. en santé mentale (3cr.) • SSN204 21 - Soins infirmiers auprès de la personne âgée (3cr.) • SSN205 23 - Pratiques exemplaires en soins de peau et de plaies (3cr.) ***Les 4 cours sont obligatoires au cheminement	
SSN105 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle I (1cr.)	SSN106 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle II (1cr.) (SSN10521)	SSN107 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle III (1cr.) (SSN10621)			
SSN108 21 - Assises théoriques en sciences infirmières (3cr.)	SSN114 21 - Soins critiques I (3cr.) (SSN10921)		SSN214 21 - Soins critiques II (3cr.)	SSN309 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers III (3cr.) (SSN21421)	
SSN109 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers I (3cr.)	SSN110 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers II (3cr.) (SSN10921)		* L'INSCRIPTION AU STAGE EN SOINS CRITIQUES DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIVRA LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT.	SSN302 21 - Projet d'intégration (3cr.) (SSN21321) <i>Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.</i>	SSN323 21 - Stage en santé communautaire (3cr.) (SSN21321) <i>Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.</i>
2 cours (4 crédits) parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • SSN111 21 - Enjeux éthiques et pratique soignante (2cr.) • SSN112 21 - Défis sociétaux et leadership infirmier (2cr.) • SSN115 21 - Relation thérapeutique en soins infirmiers (2cr.) ***Les 3 cours sont obligatoires au cheminement	1 cours (2 crédits) parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • SSN111 21 - Enjeux éthiques et pratique soignante (2cr.) • SSN112 21 - Défis sociétaux et leadership infirmier (2cr.) • SSN115 21 - Relation thérapeutique en soins infirmiers (2cr.) ***Les 3 cours sont obligatoires au cheminement			SSN323 21 - Stage en santé communautaire (3cr.) (SSN21321) <i>Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.</i>	OU
				SSN324 21 - Stage en soins critiques (3cr.) (SSN214 21)	SSN324 21 - Stage en soins critiques (3cr.) (SSN21421)
				* L'INSCRIPTION AU STAGE EN SOINS CRITIQUES DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIVRA LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT. <i>Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.</i>	* L'INSCRIPTION AU STAGE EN SOINS CRITIQUES DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIVRA LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT. <i>Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.</i>

Pour s'inscrire aux cours du Palier 2 - Secteurs de soins, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 48 crédits, soit les 24 crédits intégrés et 24 crédits correspondant au Palier 1 – Fondements. De même, pour s'inscrire aux cours du Palier 3 - Intégration, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 72 crédits, soit les 24 crédits intégrés, les 36 crédits du Palier 1 - Fondements et 12 crédits de cours obligatoires du Palier 2 - Secteur de soins.

Palier 1	Fondements	36crédits
Palier 2	Secteurs de soins	24 crédits
Palier 3	Intégration	12 crédits
Portion universitaire		72
Crédits intégrés		24
Total		96 crédits

Cours optionnels - Choisir 2 cours parmi les suivants :

- **SSN20621**- Santé de l'enfant et de l'adolescent (3cr.)
- **SSN20721** - Gestion des soins infirmiers (3cr.)
- **SSN20821** - Surveillance électrocardiographique avancée (3cr.)
- **SSN20921** - Soins interculturels (3cr.)
- **SSN21021** - Stage interculturel en santé (3cr.) (**SSN20921 et SSN21321**)
- **SSN21121** -Méthodes quantitatives appliquées aux sciences de la santé (3cr.)
- **SSN21221** - Soins infirmiers en oncologie (3cr.)
- Cours du programme en périnatalité (selon offre de cours)
- Cours de 3 crédits du certificat en santé mentale (selon offre de cours)

****Les sigles de cours en caractères gras et entre parenthèses sont des cours préalables.**